



## Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché et la demande associée du produit phytopharmaceutique **KRUM 800***

*de la société* **PROPLAN PLANT PROTECTION COMPANY, S.L.**  
*enregistrées sous les* **n°2020-1968 et 2021-3995**

*Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 17 janvier 2022,*

*Vu les éléments complémentaires transmis par la direction en charge de l'évaluation des produits réglementés de l'Anses le 21 janvier 2022,*

*Considérant que les propriétés toxicologiques du produit ne peuvent pas être considérées comme similaires à celles du produit de référence,*

*Considérant que les exigences de l'article D.253-9 du code rural et de la pêche maritime ne sont pas remplies,*

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.



## Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	KRUM 800				
<b>Type de produit</b>	Générique				
<b>Titulaire</b>	PROPLAN PLANT PROTECTION COMPANY, S.L. C/Valle del Roncal 12 1a Oficina, n°7 28232 LAS ROZAS MADRID Espagne				
<b>Formulation</b>	Concentré émulsionnable (EC)				
Contenant	800 g/L - prosulfocarbe				
<b>Produit de référence</b>	<table border="1"> <tr> <td>Nom commercial</td> <td>DEFI</td> </tr> <tr> <td>N° AMM</td> <td>8700462</td> </tr> </table>	Nom commercial	DEFI	N° AMM	8700462
Nom commercial	DEFI				
N° AMM	8700462				
<b>Numéro d'intrant</b>	479-2020.01				
<b>Numéro d'AMM</b>	-				
<b>Fonction</b>	Herbicide				
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel				

A Maisons-Alfort, le 09/02/2022

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilieur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)